



Accident de la route en 1987.... en 2011 douleurs !

Par **carole**, le **16/04/2011** à **19:09**

Bonjour,

victime -non responsable-d un accident de la route en 1987 j'avais 17 ans ,j'ai eu principalement des plaies articulaires aux genoux, surtout un qui a été gravement touché hopital, rééducation 9 mois, tribunal, indemnisation 54000 francs

aujourd'hui 23 ans après, et depuis quelques mois déjà , je souffre de plus en plus ... radios, irm, contacts orthopédistes.... bilan, dégénérescence du ménisque et du cartilage... ils me "proposent" l'ostéotomie avant la prothèse !!!!! je pensais être piégée pour une caméra cachée !!! voir un rhumato dans l'immédiat !!!!! viscosupplémentation, médicaments (non remboursés !!!)

je ne peux pas l'accepter..... je me dis que tout cela part de cet accident, rien d'autre, depuis j'ai appris à vivre avec une faiblesse mais aujourd'hui c'est toute ma qualité de vie qui s'en trouve modifiée !!!!! ce n'est plus une faiblesse, je me sens "handicapée dans ma tête déjà" à l'idée de cette prothèse !!!

que puis-je faire ? à l'époque j'étais mineure et je n'ai pas de "dossier" !les assurances de l'époque n'ont plus d'archives ? le nom du conducteur je ne le connais pas ? QUE PUIS JE FAIRE ? ai-je encore des droits 23 ans après ???

MERCI DE VOTRE AIDE !

Une maman de 40 ans qui traîne la patte !!!

Par **cloclo7**, le **17/04/2011** à **15:57**

Bonjour,

vous avez en effet des droit 23 ans après votre accident puisque la Loi de 1985 prévoit l'aggravation du dommage et son indemnisation
par contre pour ça il faut absolument que vous retrouviez au moins un courrier de la compagnie d'assurance qui vous a indemnisé.

ensuite vous ferez établir un certificat d'aggravation par votre médecin et vous pourrez solliciter la réouverture du dossier.

cordialement

Clotilde COURATIER-BOUIS

Par **carole**, le **17/04/2011 à 16:29**

Bonjour Madame COURATIER,

Je vous remercie de votre avis, je note la loi de 1985 !?

je vais demander un certificat a mon médecin.....

Je vais essayer de retrouver des éléments....

bon dimanche et merci de votre aide.....

Carole

Par **cloclo7**, le **17/04/2011 à 16:39**

C'est la Loi badinter du 5 juillet 1985

bon courage